Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-24-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Annexe 18

Tarifs de location de la salle Tanka

	TARIF EN € / JOUR EN SEMAINE				
en € TTC	**Configuration spectacle debout (1.004 places)**	**Configuration spectacle mix assis-debout (890 places)**	**Configuration spectacle assis (521 places)**	**Configuration Forum**	**Configuration conférences/réunions (521 places)**
Associations luziennes à but non lucratif*	2 650,00	1 325,00	875,00	2450,00	1450,00
Associations luziennes à but non lucratif* *Dans le cadre d'une séance **gratuite** destinée aux **scolaires***			450,00		
Associations extérieures à but non lucratif	2 650,00	2 650,00	1 750,00	2 450,00	1 450,00
Entreprises privées, associations présentant un objet commercial et autres structures	3 650,00	3 650,00	2 400,00	3 350,00	1 950,00

	TARIF EN € /JOUR EN WEEK-END				
en € TTC	**Configuration spectacle debout (1.004 places)**	**Configuration spectacle mix assis-debout (890 places)**	**Configuration spectacle assis (521 places)**	**Configuration Forum**	**Configuration conférences/réunions (521 places)**
Associations luziennes à but non lucratif*	2 850,00	1 425,00	925,00	2 750,00	1 800,00
Associations extérieures à but non lucratif	2 850,00	2 850,00	1 850,00	2 750,00	1 800,00
Entreprises privées, associations présentant un objet commercial et autres structures	3 850,00	3 850,00	2 550,00	3 750,00	2 400,00

**Associations luziennes à but non lucratif ayant leur siège social à Saint-Jean-de-Luz, qui concourent à la satisfaction de l'intérêt général et qui ont un projet en lien avec le spectacle vivant, dans la limite d'une mise à disposition par an*

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-24-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Il est précisé que ces tarifs journaliers sont assujettis aux taux de TVA en vigueur (20%).

Ces tarifs comprennent :

- La mise en ordre de marche de la salle le jour J de la représentation,
- Le personnel de sécurité incendie (un agent SSIAP 1),
- Un responsable de salle,
- Un agent de billetterie présent une heure avant le début du spectacle,
- Un régisseur général pour la préparation du spectacle,
- Un technicien son,
- La prestation de nettoyage ;
- Le matériel de base de son et lumière présent dans la salle ;
- Le montage/démontage de l'espace scénique (en fonction des configurations de la salle) pour le jour de la représentation ;
- La mise à disposition, selon les besoins, de l'arrière-scène technique, des sanitaires, des loges, du foyer catering. Dans le cas où les artistes sont nombreux, il pourra être possible de mettre à disposition la salle de réunion adjacente au foyer ;
- Une journée de montage/répétition la veille de la représentation si possible selon le calendrier

Il est précisé que cette tarification fera l'objet des dérogations suivantes :

- Elle ne s'appliquera pas aux spectacles dont l'organisateur est la Ville elle-même ;
- Elle ne s'appliquera pas aux spectacles organisés par les écoles, collèges et lycées publics situés sur la Commune de Saint-Jean-de-Luz dans la limite d'une mise à disposition d'un jour par an ;
- Pour les partenaires institutionnels publics ayant participé au financement du centre Pôle culturel, la salle pourra être mise à disposition gracieusement dès lors que la manifestation s'inscrit dans le cadre du spectacle vivant et qu'elle ne vient pas interférer la saison culturelle de la Ville et de la Scène Nationale du Sud Aquitain.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-24-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Tarifs des options

OPTIONS	Tarif en € TTC
1 technicien (son, lumière plateau…) – journée de 12h (3 services de 4h)	492,00
1 technicien (son, lumière plateau…) – journée de 10h	421,00
1 technicien (son, lumière, plateau…) - 1 journée de 8h	350,00
1 technicien (son, lumière, plateau…) - 1 journée de 6h	275,00
1 technicien (son, lumière, plateau…) - 1 service de 4h	200,00
1 journée de répétition et/ou de montage supplémentaire	350,00
Forfait nettoyage journalier supplémentaire	240,00
Location salle réunion - capacité : 10/12 personnes (tarif journée)	200,00
Location salle réunion - capacité : 10/12 personnes (tarif demi-journée)	100,00
Mise à disposition de praticables (tarif unitaire journalier)	15,00
Prestation de montage/démontage des praticables (tarif forfaitaire journalier)	75,00
Mise à disposition de tapis de danse (tarif forfaitaire journalier)	180,00
Prestation de montage/démontage des tapis de danse (tarif forfaitaire journalier)	170,00
Vidéoprojecteur (par jour)	265,00
Tarif de location d'un studio au sein du centre Peyuco Duhart	50 € la demi-journée 100 € la journée 200 € le week-end
Couverture de la fosse (mise en place configuration 2 et 6, voir fiche technique)	300,00 €
Mise à disposition de 3 contrôleurs de billets et 4 placiers pour les spectacles de plus de 250 personnes sur un spectacle	510,00
Mise à disposition de 2 contrôleurs de billets et 2 placiers pour les spectacles de mois de 250 personnes sur un spectacle	330,00 €

Ces options sont au choix du locataire en cas de besoin pour du matériel spécifique, du personnel supplémentaire ainsi que des prestations diverses. Ainsi, tout technicien ou matériel supplémentaire à prévoir pour la bonne marche du spectacle sera facturé au locataire de la salle.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-24-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Tarifs les dommages

	Tarif en € TTC
Tabouret loges	470,00
Canapé loge	2 220,00
Chaise catering	315,00
Canapé catering	4 800,00
Réfrigérateur encastrable - catering	1 700,00
Plaque de cuisson - catering	300,00
Four encastrable- catering	550,00
Four micro-ondes encastrable - catering	350,00
Lave-linge séchant encastrable - catering	750,00
Lave-vaisselle encastrable - catering	700,00
Perte badge clé	50,00

Il est prévu un système de facturation aux loueurs de la salle pour les dommages causés au mobilier et petit équipement mis à leur disposition. Pour tout dommage ou détérioration du matériel scénographique par le « locataire », la Ville transmettra un devis de remise en état ou de remplacement qu'il devra prendre à sa charge.